



**MAIRIE**

**73260 LES AVANCHERS VALMOREL**

Tél 04.79.09.83.27 Fax 04.79.09.89.12

[mairie@valmorel.com](mailto:mairie@valmorel.com)

<http://www.lesavanchers.fr>

## **COMMUNE DES AVANCHERS-VALMOREL**

### **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS / D.I.C.R.I.M.**

## **LE RISQUE CRUES TORRENTIELLES**

## GENERALITES

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau et des courants variables. Le seul type d'inondation que connaît la commune est la crue torrentielle; phénomène qui se rencontre dans les zones montagneuses. Il est dû à la forte pente des cours d'eau et ruisseaux dont le débit s'accroît brutalement au cours de précipitations intenses et durables.

L'ampleur de l'inondation est aussi fonction de la surface et de la pente du bassin versant, de la couverture végétale et de la capacité d'absorption des sols, de la nature des matériaux transportés, de la présence d'obstacles à la circulation des eaux.

## LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Dans la commune, tous les cours d'eau et ruisseaux sont concernés à des degrés divers et il convient de distinguer :

### Les torrents du Morel et des Teppes :

Le torrent du Morel est un torrent impétueux qui a souvent fait parler de lui depuis le 17<sup>e</sup> siècle et plusieurs crues notables sont identifiées: en octobre 1778, en novembre 1859 et janvier 1879. Le lit du Morel, encaissé en fond de vallée, fait que les conséquences de ces événements sont beaucoup plus lourdes pour la commune d'Aigueblanche qui est située au débouché des gorges du Morel.

Le torrent des Teppes, son affluent, est aussi connu pour ses crues, notamment en février 1990 où la voie d'accès à la station avait été coupée temporairement.

Ce torrent présente la caractéristique de transporter beaucoup de matériaux solides.

### Les autres ruisseaux

Le territoire de la commune est par ailleurs traversé par plusieurs ruisseaux. La plupart ont un écoulement temporaire, cependant, des débits soutenus peuvent entraîner des érosions de berges et des dégâts matériels au droit d'ouvrages de franchissement obsolètes ou non entretenus. Des épisodes pluvieux entraînant le débordement des ruisseaux ont eu lieu en mars 2001 et en janvier 2004.

Les débordements de torrents et ruisseaux dont il est fait état ci avant ont toujours eu lieu dans des circonstances similaires :

- Pluie modérée mais très longue: 2 ou 3 jours
- Redoux élevé: isotherme 0°c passé en quelques heures de 400m à 2500m
- Période hivernale qui implique un manteau neigeux sur la grande partie du bassin versant: jusqu'à 800m
- Le manteau neigeux est sur un sol gelé: il entraîne un ruissellement total de la précipitation
- Le ruissellement est augmenté de la neige fondue enlevée au stock pré existant.

L'augmentation soudaine du débit des ruisseaux et torrents entraîne :

Les rives des ruisseaux et torrents, terres, touffes d'herbes, branches, arbres morts, obstruent un busage, un ouvrage de franchissement obsolète ou mal entretenu. Le niveau d'eau s'élève alors pour passer par-dessus l'obstacle érigé, voire l'emporter s'il est de faible consistance, pour ensuite, dans la majorité des cas, retrouver son cours initial.

Comme énoncé ci avant, la plupart des torrents et cours d'eau ont fait l'objet de caprices dans le passé, voire apporté de réels désagréments. Afin de caractériser les dégâts de manière objective il convient de

préciser que jamais des véhicules et meubles ont été emportés, des immeubles ont été endommagés, ou des personnes ont été exposées à un danger.



Ruisseau de La Grange.  
Depuis, les buses ont été redimensionnées,  
le chenal du lit du ruisseau a été conforté.

## **L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Les crues subites des torrents et ruisseaux sur le territoire de la commune n'ont jamais fait l'objet d'une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

## **LES ACTIONS PREVENTIVES DANS LA COMMUNE**

### **La connaissance du risque**

La connaissance du risque et des zones exposées est précisée dans les documents récents ci-dessous :

- ❖ Le PPR (Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) qui traite des zones urbanisées actuelles, des zones à urbaniser, des abords des villages et de la station.
- ❖ Des études spécifiques propres aux torrents ou cours d'eau :
  - Etude hydraulique du Morel, des Teppes et de leurs affluents établie par SOGREAH en juillet 1990.
  - Etude hydraulique du ruisseau du Chef Lieu établie par SAGE et SOGREAH en janvier 1997.
  - Etude hydraulique du ruisseau des Trembles (école) et du Fey Dessus établie par RTM en août 2002.
  - Etude hydraulique du ruisseau de la Grange établie par RTM en février 2004.

### **La surveillance**

Il n'est organisé aucune surveillance du niveau des eaux des ruisseaux; cependant les expériences passées font que les services techniques de la commune font preuve de vigilance lorsque est annoncé un épisode de redoux hivernal dans les conditions énoncées ci avant.

## Les actions menées / les travaux réalisés

Les travaux menés par la commune, la communauté de commune, avec l'aide du conseil général et de l'état ont été les suivants (FREE, SATERCE...) :

- ❖ Aménagements du torrent des Teppes au niveau de la zone centrale de la station.
- ❖ Aménagements du Morel.
- ❖ Création d'une plage de dépôt sur le torrent des Teppes de 5000 m<sup>3</sup>
- ❖ Recalibrage de busages, réalisation de surverses par modelage du terrain pour retour au lit chaque fois que cela est possible, suppression de busage pour création de passage à gué, pavage de berges et réalisation d'entonnements pour les ruisseaux ci après suivant les études listées ci avant:
  - Ruisseau du Pré
  - Ruisseaux du Chef Lieu
  - Ruisseau des Trembles
  - Ruisseau de La Grange
  - Ruisseau des Feys Dessus et Dessous
  - Ruisseau du Meiller et Quarante Plânes
- ❖ Campagnes annuelles (tous les 4 ans) d'entretien des berges dans le cadre des compétences du SIVOM de Moutiers. Suppression des bois morts et embâcles, coupes, élagage...
- ❖ Campagnes annuelles de curage de fossés, de drains...location d'une mini pelle en automne.

Ruisseau des Trembles  
La Croix de Fer  
La grille évite les transports solides



## Les dispositions d'aménagement et d'urbanisme

La commune est concernée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) prenant en compte les crues torrentielles. Il a été réalisé en préalable à la révision générale du PLU et est pris en compte dans le document d'urbanisme opposable aux tiers. Sa consultation est indispensable avant l'élaboration de tout projet.

## L'information et l'éducation

Les habitants ont été sensibilisés ces dernières années aux risques d'inondations:

- Tout d'abord parce qu'ils en ont été les témoins directs
- Ensuite par l'intermédiaire du bulletin municipal qui a détaillé toutes les actions menées ; que ce soit dans le chapitre "budget communal" ou dans la rubrique "travaux menés" qui s'attachait à détailler chaque ouvrage.

Il est à noter que les travaux d'entretien des berges ont conduit la commune à s'adresser à titre individuel (en plus de la démarche collective) à chaque riverain afin que celui-ci autorise les agents à effectuer leur

intervention. L'accent a été mis pour que les propriétaires perpétuent la démarche entamée, ainsi que sur leur responsabilisation, puisque les berges des cours d'eaux non domaniaux sont de leur ressort.

### Le retour d'expérience

A ce jour, le retour d'expérience est positif puisque chaque site particulier traité n'a plus fait l'objet d'incident. Les pluies printanières sont, chaque année, un test grandeur nature. Néanmoins il convient d'être prudent car un débordement de ruisseau peut survenir par la simple interposition d'une branche en travers d'un ouvrage qui le colmatera avec des feuilles ou des touffes d'herbes arrachées aux berges plus en amont.

## LES MESURES DE POLICE ET DE SAUVEGARDE

### La sauvegarde

Par mesure de sauvegarde, il est conseillé aux populations d'évacuer, de ne pas stationner dans les zones aux abords des cours d'eau qui font l'objet de crues (risques d'effondrements de berges). Fermer et étancher les portes des bâtiments, ne pas mettre en service une installation électrique humide. Déplacer les véhicules et stockages volumineux telles des piles de bois qui sont à proximité des busages (risques d'obstruction), ne pas tenter de traverser un cours d'eau en voiture... Informer les services municipaux, les services de sécurité civile et de secours. Prévenir son assureur en cas de dommages.

### L'alerte

Une carte de vigilance météorologique illustre la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux pour les 24 h suivantes. Lorsque la couleur est orange ou rouge une procédure de suivi est mise en place afin d'accéder directement à l'évolution de l'événement et aux consignes de comportement spécifiques. La carte de vigilance et les éventuelles actualisations sont diffusées dans le département, à la préfecture, aux différents services publics, au CODIS, à la DDE, aux médias ainsi qu'aux Maires, Conseils Généraux et grand public via internet sur [meteo.fr](http://meteo.fr)

### Les fréquences radio

Pendant l'épisode pluvieux France Bleu Pays de Savoie informe des conditions de praticabilité des routes sur 103.9 Mhz. Une information plus précise est donnée sur le site par RFM Valmorel 104.3 Mhz.

### Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Il existe dans la commune un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), destiné à gérer une situation de crise.

### Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) dans les ERP

Pour les établissements recevant du public, le gestionnaire doit veiller à la sécurité des personnes en attendant les secours. Par exemple, il a été demandé aux directeurs d'écoles et chefs d'établissements scolaires d'élaborer un plan particulier de mise en sûreté afin d'assurer la sécurité du personnel et des enfants et d'éviter que les parents viennent chercher leurs enfants.

## LA CARTOGRAPHIE

PPR: Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles consultable sur le site internet [lesavanchers.fr](http://lesavanchers.fr) rubrique « urbanisme »

DCS: Dossier Communal Synthétique, ce document se veut une synthèse à grande échelle; il n'a fait l'objet d'aucune étude ni visite sur le terrain, il est donc à interpréter avec beaucoup de précautions.

## **LES CONTACTS**

Mairie :	04 79 09 83 27
Services Techniques Valmorel :	04 79 09 84 54
Subdivision Equipement Grand Coeur :	04 79 44 50 80 ou 81
Pompiers caserne de Valmorel :	112
RTM - Restauration des Terrains en Montagne	04 79 69 78 45
DDPC - Service de la Protection Civile	04 79 75 50 30

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

[lesavanchers.fr](http://lesavanchers.fr) rubrique « urbanisme »